

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 41 (1970)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 5 Mai 1970

SOMMAIRE

SOS Nature — Rapports entre l'homme et la nature — Nos réserves naturelles — La protection de la faune — Protection de la flore — Chasse et protection — La pêche et la protection de la nature — L'aménagement du territoire et la protection de la nature — L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ sous le signe de la protection de la nature

SOS Nature...

Le Conseil de l'Europe a proclamé 1970 « Année européenne de la Protection de la Nature ». Cette décision nous rend conscients de la nécessité urgente de sauvegarder notre patrimoine naturel et, à travers lui, d'assurer une survie acceptable à nos descendants.

Cette année donc, un peu partout et sans égard aux frontières nationales, sera lancé le cri d'alarme « SOS Nature ». Souhaitons de n'y pas demeurer sourds, car les problèmes vitaux qu'il recouvre nous concernent directement et nous avons tous, chacun à notre place, des responsabilités à prendre à leur endroit. Qu'on se le dise : la protection de la nature, à l'échelle du pays ou du monde, n'est pas le dada de quelques sentimentaux, mais un devoir que nous nous devons à nous-mêmes et à autrui !

Il s'agit d'instruire le public et la jeunesse de la réelle gravité de la situation actuelle et de provoquer chez chacun une prise de conscience salutaire en montrant que, si des solutions existent déjà dans le domaine de la protection de notre environnement, d'autres doivent et peuvent être encore trouvées.

L'étude du monde ambiant, appelée écologie, démontre la profonde interdépendance de tout le règne vivant. L'homme, en intervenant de manière quotidienne et inconsidérée sur son propre environnement, sur celui de l'animal ou de la plante, peut en modifier l'équilibre jusqu'à l'extrême conséquence de mettre en cause sa propre survie, celle de la faune, de la flore, etc. Certains déboisements n'ont-ils pas engendré le phénomène de l'érosion et créé des déserts là où se manifestait autrefois une végétation luxuriante ?

Dans un autre domaine, on constate que la méconnaissance des problèmes concernant la pollution de l'eau et de l'air peut conduire à des catastrophes au point de vue de la santé publique. Prenons pour exemples l'asphyxie de certaines personnes que l'on a vu s'effondrer dans les rues de Londres et de New York par temps de « smog » ou de brouillard, ou ces hécatombes de poissons crevés dans nos lacs et nos rivières, symbolisant peut-être les hécatombes humaines de demain (les cas de typhus, localisés ici ou là, ne sont-ils pas des signes avant-coureurs ?).